Nations Unies S/PV.5228



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5228e séance
Lundi 18 juillet 2005, à 10 heures
New York

Président :	M. Vassilakis	(Grèce)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Argentine	M. Mayoral
	Bénin	M. Aho-Glele
	Brésil	M. Tarrisse da Fontoura
	Chine	M. Zhang Yishan
	Danemark	Mme Løj
	États-Unis d'Amérique	M. Brencick
	Fédération de Russie	M. Chulkov
	France	M. de La Sablière
	Japon	M. Kitaoka
	Philippines	M. Mercado
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales : le VIH/sida et les opérations internationales de maintien de la paix

05-42553 (F)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales : le VIH/sida et les opérations internationales de maintien de la paix

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Guéhenno à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Peter Piot, Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Piot à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Le Conseil de sécurité entendra aujourd'hui des exposés de M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et de M. Peter Piot, Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

Je donne à présent la parole à M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

M. Guéhenno (*parle en anglais*) : Cela fait presque cinq ans jour pour jour que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1308 (2000). À vrai dire, certains d'entre nous s'étaient alors demandés si elle avait sa place dans l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Mais cette résolution historique nous a donné le coup d'envoi dont nous avions si désespérément besoin. Je voudrais remercier l'Ambassadeur Holbrooke d'avoir mis cette question à l'ordre du jour. Avec le recul, il semble qu'à cette époque, la question du sida n'était pas suffisamment prise en compte dans le Département des opérations de maintien de la paix. Elle aurait dû l'être, et elle l'est certainement aujourd'hui.

Les environnements de conflit et d'après-conflit sont un terrain à haut risque pour la propagation du VIH. Depuis l'adoption de la résolution 1308 (2000), nous avons mis au point une stratégie globale en vue de réduire les risques pour le personnel de maintien de la paix en mission de contracter ou de transmettre le virus. Cette stratégie comporte cinq éléments clefs : premièrement, créer au sein des missions des capacités spécifiques de faire face au sida; deuxièmement, veiller à ce que des préservatifs soient disponibles et prendre des précautions médicales universelles; troisièmement, élaborer des capacités de dépistage et conseil volontaire dans les missions; quatrièmement, établir des mécanismes de contrôle et d'évaluation; et cinquièmement, mettre en place des projets extra-institutionnels à l'intention des collectivités locales et intégrer la question du sida dans les mandats des missions.

Je me félicite de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui de faire un exposé devant le Conseil sur les progrès tangibles réalisés dans ces cinq domaines clefs. Avant de commencer, je me dois cependant de témoigner notre plus grande gratitude à M. Piot et son équipe du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) pour l'appui technique et les conseils qu'ils continuent d'apporter au Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), tant au Siège que sur le terrain. Nos programmes ne seraient pas ce qu'ils sont aujourd'hui sans leur assistance. En fait, le DOMP a compté – et continue de compter – sur de nombreux partenaires dans l'ensemble du système des Nations Unies et dans les communautés d'accueil pour progresser.

Toutefois, les partenaires les plus importants sont peut-être les 105 pays qui fournissent actuellement du personnel en uniforme aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies partout dans le monde. L'appui des États Membres est un facteur déterminant pour le succès de nos programmes, et cela est également vrai des pays donateurs. À ce propos, je tiens à remercier le

Danemark et le Royaume-Uni de leurs contributions aux Fonds d'affectation sur le VIH et le sida.

L'assistance que nous avons reçue n'aurait pas pu être plus opportune, compte tenu du fait que le nombre de Casques bleus de l'ONU déployés dans le monde continue de croître. Il y a plus de 66 000 Casques bleus et plus de 13 000 civils nationaux et internationaux qui servent dans 17 opérations de maintien de la paix et opérations connexes sur le terrain. Il s'agit là d'un nombre considérable de personnes qui, à un moment ou à un autre, ont besoin de conseils et d'une formation pour savoir que faire dans la lutte contre le sida. Le problème est grave, mais je crois que nous avons fait des progrès notables.

(*L'orateur poursuit en français*)

Lorsque j'ai présenté un compte rendu au Conseil, il y a deux ans, sur la résolution 1308 (2000), j'ai pris l'engagement de déployer des conseillers sur le sida dans nos principales opérations de maintien de la paix. À l'époque, il n'y avait que quatre conseillers pour le sida. Nous en avons maintenant 10 qui sont soutenus par des volontaires des Nations Unies et par des professionnels de pays hôtes. Et les missions de moindre taille ont identifié des points focaux. Ensemble, ces conseillers et ces points focaux forment un réseau précieux qui relie toutes nos missions de maintien de la paix.

Le DOMP et ONUSIDA ont mené des missions conjointes en Haïti et au Soudan pour établir des programmes de sensibilisation et de lutte contre le sida avant même que nos déploiements de troupes et de personnel civil aient eu lieu, et ceci crée un précédent qui, nous l'espérons, deviendra la norme à l'avenir.

Depuis 2003, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a détaché auprès du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) un conseiller sur la question du sida pour nous aider à définir des lignes d'action et pour coordonner les initiatives prises dans nos différentes missions. À la fin de cette année, ce poste deviendra un poste financé par le budget du DOMP et je voudrais remercier les États Membres d'avoir soutenu sa création.

Les actions de sensibilisation sont un élément central de la stratégie du Département des opérations de maintien de la paix. Nous travaillons en relation étroite avec les pays fournisseurs de contingents et avec ONUSIDA pour créer un niveau minimum de sensibilisation au danger du sida chez tous ceux qui participent aux missions de maintien de la paix. Désormais, ces actions de sensibilisation font partie intégrante de toutes nos actions de formation de formateurs et aussi des programmes destinés aux observateurs militaires ainsi que d'autres sessions organisées et parrainées par le DOMP pour renforcer les capacités nationales de maintien de la paix. Pour citer un exemple, la question du sida a constitué un élément important des récents séminaires de haut niveau tenus au Ghana, en Inde et en Russie à l'intention d'officiers de police de haut rang venus de nombreux États Membres.

La sensibilisation à la question du sida est aussi un élément central pour les actions de formation que nous menons avant même le déploiement à l'intention de personnels déjà identifiés pour une mission. Je pense, par exemple, aux Casques bleus du Guatemala et du Pérou qui sont en cours de déploiement à Haïti. Je pense aux Casques bleus rwandais qui vont être déployés au Soudan. Je pense aux soldats de l'Union africaine qui ont servi sous le drapeau de l'Union africaine au Burundi avant de devenir des Casques bleus sous le drapeau des Nations Unies. La question du sida fait désormais partie intégrante de toutes les actions de formation destinée à nos personnels civils qui rejoignent des missions.

Nous avons récemment adapté notre module de formation sur le sida pour faire en sorte que les questions importantes que sont la différence entre les sexes, les codes de conduite et les sévices sexuels soient pleinement intégrées dans les modules sur le sida.

Notre stratégie a également eu pour objet de renforcer l'appui en faveur de cette question et la mobilisation de tous les personnels à l'intérieur même du Département des opérations de maintien de la paix. C'est ainsi que la question du sida occupe une place importante dans l'ordre du jour de la conférence que nous allons convoquer avec tous les commandants de nos forces à travers le monde, conférence qui se tiendra la semaine prochaine et qui fait partie des actions de formation que nous menons désormais à l'intention des personnels de haut niveau de nos missions de maintien de la paix. En outre, nous avons créé des modules de formation spécifiquement destinés à tel ou tel groupe occupationnel, tels que ceux responsables de l'information ou qui travaillent en tant que conseillers

en matière de stress dans les missions les plus difficiles.

Au sein des missions, les conseillers pour le sida travaillent en coordination avec les cellules de formation pour fournir des formations et une sensibilisation permanente dans le cadre des actions de formation qui sont menées avec les soldats, avec les observateurs militaires, avec le personnel de la police civile, avec le personnel civil; ces actions doivent être continues pour prendre en compte le fait que ces personnels tournent et qu'avec chaque nouveau contingent, il faut être certain qu'ils ont reçu une formation.

Les missions assurent aussi la fourniture de préservatifs masculins et féminins et des kits de prévention après un incident à risque sont disponibles dans tous nos dispensaires pour permettre une lutte efficace contre le sida après un incident. Des produits sanguins certifiés font depuis longtemps partie de notre équipement médical de base.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Mais quel est l'effet de notre action? Comment mesurer l'efficacité de nos programmes de formation? C'est pour apporter des réponses à ces questions, que le DOMP a réalisé une étude portant sur les connaissances, l'attitude et les pratiques en matière de VIH/sida au Libéria, aux mois de mai et juin de cette année, en collaboration avec les United States Centres for Disease Control and Prevention et ONUSIDA. Plus de 660 soldats de la paix ont été sélectionnés au hasard et ont été convoqués à un entretien individuel. L'échantillon était composé d'observateurs militaires, de personnel de la police civile et de militaires de tous grades, du simple soldat au colonel, issus de huit contingents différents. Les résultats sont en cours d'analyse mais j'aimerais faire part de quelques résultats préliminaires.

Le niveau d'information était en général élevé. Par exemple, plus de 94 % d'entre eux ont spontanément cité correctement deux des voies principales de transmission du VIH : les rapports sexuels non protégés et le contact avec du sang contaminé. La grande majorité – plus de 87 % – de ceux qui étaient en mission depuis au moins un mois avait bénéficié d'une formation de sensibilisation au sida.

Cependant, nous avons été déçus de constater que seul un petit nombre avait reçu la formation au sein de leur bataillon ou de leur détachement. Et moins de 2 % avaient reçu de la part de leur chef d'unité des instructions sur le sida alors qu'ils étaient dans la zone de mission. L'appui de la structure de commandement est essentiel aux efforts de vulgarisation en matière de sida et j'exhorte les pays fournisseurs de contingents à veiller à ce que la formation en matière de sida soit considérée comme relevant de la responsabilité du commandement.

Pour renforcer les capacités des soldats de la paix, les conseillers pour la lutte contre le sida ont mis sur pied des programmes d'éducation par les pairs, s'inspirant du kit d'éducation par les pairs et des cartes de sensibilisation d'ONUSIDA. Par exemple, la mission en Éthiopie-Érythrée, qui a été la première mission créée après l'adoption de la résolution 1308 (2000), a formé environ 1 100 éducateurs au cours d'un ensemble de programmes intensifs sur deux semaines. L'ONUSIDA et le DOMP examinent les moyens de créer un réseau pour préserver la capacité de ces éducateurs lorsqu'ils rentrent chez eux. J'espère que nous pourrons faire cela en partenariat avec les États Membres afin que cette compétence soit renforcée plutôt que de la laisser se perdre.

Cependant, nous sommes très conscients du fait que la connaissance en soi ne protège pas les gens du VIH; c'est ce que les gens font de cette connaissance et la manière dont ils changent leur comportement qui fait la différence.

Il est prioritaire de renforcer le service de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologique dans toutes nos missions de maintien de la paix. Cela permet aux soldats de la paix de prendre une décision informée en ce qui concerne leur sérologie VIH et est essentiel lorsqu'il s'agit d'influencer le comportement et de prévenir la transmission.

Parmi les soldats de la paix qui ont fait l'objet de l'étude, plus de 92 % ont fait l'objet d'un dépistage pour la recherche du VIH au cours de leur préparation au déploiement mais seulement la moitié ont dit avoir reçu un accompagnement psychologique au cours de l'épreuve. La mission au Libéria dispose de deux centres de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologique, qui ont reçu la visite de plus 420 soldats de la paix en uniforme ou civils depuis leur

ouverture, en avril de cette année. La mission envisage l'ouverture d'une installation mobile pour faire en sorte que le personnel de tous les secteurs y ait accès. D'autres opérations de maintien de la paix disposent d'installations identiques.

Nous concentrons nos efforts non seulement sur la manière de réduire le risque de transmission du VIH mais également sur les moyens de tirer parti de l'influence positive des soldats de la paix en tant que vecteurs de changement. Lorsque nous formons les forces de maintien de la paix à la sensibilisation à la différence des sexes, aux droits de l'homme et à la protection de l'enfant, nous espérons avoir une influence non seulement sur leur propre comportement mais également sur leur capacité de reconnaître la violence et l'exploitation sexuelles et de réagir comme il convient.

Les soldats de la paix peuvent également partager leur connaissance du VIH avec la population locale. En République démocratique du Congo, par exemple, les soldats de la paix ont mis en place des projets de sensibilisation qui vont de représentations théâtrales et de matches de football à des événements de haut niveau auxquels assistent les dignitaires locaux. Dans toutes les missions, les soldats de la paix s'associent aux groupes locaux pour marquer la Journée mondiale de la lutte contre le sida.

Par ailleurs, les missions de maintien de la paix élaborent des projets sur le sida visant spécifiquement les communautés locales. C'est ainsi que la mission au Libéria a mené des programmes de cinq jours destinés à inciter les chefs locaux chrétiens et musulmans à élaborer des initiatives de prévention du VIH/sida dans le pays, de même qu'elle a tenu des sessions de formation à l'intention des médias locaux et des associations de femmes. En Haïti, plusieurs projets à effet rapide sont venus appuyer les efforts de lutte contre le sida, tandis que le Bureau de l'information œuvre aux côtés d'une organisation non gouvernementale locale pour combattre les préjugés et la discrimination et pour mieux faire connaître le problème auprès des médias locaux.

Tous les conseillers pour la lutte contre le VIH/sida appartiennent au Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH et le sida établi dans leur pays hôte respectif. Ces groupes apportent leur concours à l'élaboration et à l'exécution de stratégies nationales de lutte contre l'épidémie. Ce type de partenariat occupe une place centrale dans notre action globale. Par exemple, en Côte d'Ivoire, la mission fait équipe avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour mener pendant un an, aux côtés des soldats de la paix et des communautés locales, toute une série de programmes visant principalement les femmes et les petites filles. En Sierra Leone, nous travaillons en étroite coopération avec l'Association des femmes africaines face au sida. Notre partenariat avec les associations locales de femmes permet de toucher les populations les plus vulnérables, mais aussi d'améliorer la formation des soldats de la paix puisque les témoignages des femmes sur le terrain apportent un point de vue différent sur la question plus générale de l'exploitation sexuelle.

Les Volontaires des Nations Unies (VNU) jouent souvent un rôle central dans les projets de proximité mis en œuvre par nos missions : ainsi, en République démocratique du Congo, ils lèvent des fonds destinés à financer la scolarité des orphelins du sida, tandis qu'en Éthiopie et en Érythrée, ils aident d'anciens travailleurs de l'industrie du sexe à trouver d'autres sources de revenus. En Sierra Leone, les VNU financent un programme de réinsertion et de transition vers la paix. À la demande des communautés, ce projet assure la formation de jeunes chefs dans le domaine de la sensibilisation au sida dans 12 districts du pays.

Le DOMP collabore également avec d'autres organismes des Nations Unies afin que les mandats de leurs missions comprennent un volet consacré au VIH/sida. C'est ce qui a été fait dans le cas de l'initiative lancée par 14 entités des Nations Unies en vue de créer, à l'intention des missions de maintien de la paix, des normes et directives intégrées en matière de désarmement, démobilisation et réinsertion. Le conseiller pour la lutte contre le sida au Soudan travaille actuellement à l'élaboration d'une stratégie de formation d'éducateurs locaux dans le cadre du programme de démobilisation qui est organisé dans le pays.

En Haïti, la mission travaille avec ONUSIDA, le Fonds des Nations Unies pour la population et d'autres organismes nationaux à consolider sur le long terme la capacité de la police à faire face à la question du sida dans ses rangs. Lors de notre mission au Timor-Leste, un programme spécial d'éducation par les pairs au sein des forces de police faisait partie d'une série de témoignages vivants échelonnés sur six semaines sous la houlette d'un formateur séropositif.

Sur la base de l'étude réalisée au Libéria, nous avons l'intention de lancer des projets de surveillance et d'évaluation analogues dans d'autres missions. Immédiatement après cette séance publique, le DOMP et ONUSIDA accueilleront conjointement un atelier organisé à l'intention des conseillers en matière de sida et des coordinateurs de 16 missions. Ce sera l'occasion d'un débat franc et d'un échange d'enseignements qui nous permettra de perfectionner nos programmes.

Je pourrais fournir de plus amples détails sur d'autres initiatives, mais j'ose espérer que ce bref aperçu général aura éclairé le Conseil sur les mesures que nous prenons pour lutter contre le VIH/sida dans les opérations de maintien de la paix. Au cours de ces cinq dernières années, nous avons tiré bien des enseignements de notre expérience avec nos partenaires, de nos succès et de nos erreurs. Nous devons toutefois nous interroger : ces efforts sont-ils suffisants? Notre stratégie de base est-elle la bonne? Quels investissements supplémentaires doivent être consentis pour appuyer et renforcer nos efforts?

Il me semble que nous sommes sur la bonne voie. Nous sommes venus à bout de nombreuses résistances. L'intérêt des programmes étant de plus en plus visible, la demande croît. Mais il reste encore beaucoup à faire dans plusieurs domaines. Le dépistage, par exemple, reste une question controversée et source de dissensions. Comme je l'ai indiqué plus tôt, nous devons faire en sorte que la sensibilisation au VIH/sida figure parmi les responsabilités du commandement de façon que des engagements concrets soient pris au plus haut niveau. Il faut qu'un appui constant soit apporté à notre Fonds d'affectation spéciale pour le VIH/sida. De même, il conviendra d'analyser la capacité des missions de faire face aux demandes croissantes, surtout si nous voulons passer de la sensibilisation à une véritable évolution des comportements à risque.

Constamment confrontés à la nécessité de trouver de nouvelles idées et façons de procéder, nous gardons à l'esprit que la moindre victoire sur le VIH/sida dépend des partenariats. Alors qu'en 2000, nous avions très peu de contacts avec des organismes comme ONUSIDA et le FNUAP ou encore les United States Centres for disease control and prevention, aujourd'hui, nous élaborons et conduisons ensemble des programmes. Comme je l'ai déjà dit, tout effort de lutte contre le VIH/sida entrepris dans le cadre du maintien de la paix doit s'inscrire dans une action collective qui réunisse les États Membres, les pays fournisseurs de contingents, l'Organisation des Nations Unies, d'autres organisations et les communautés hôtes. Je me réjouis à la perspective de consolider davantage tous ces partenariats.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Guéhenno de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Peter Piot, Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

M. Piot (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président, de m'avoir invité à rendre compte au Conseil de sécurité de l'application de la résolution 1308 (2000).

Si l'on considère l'histoire de la lutte contre le sida, il est indéniable que la résolution 1308 (2000) marque une étape essentielle dans notre action contre cette épidémie. En soulignant qu'une propagation non maîtrisée du VIH/sida risque de compromettre la stabilité et la sécurité, le Conseil de sécurité a, à travers sa résolution 1308 (2000), transformé la façon dont le monde considérait le sida. Je dis bien « transformé » car nombreux sont ceux aujourd'hui qui considèrent le sida comme une menace à la sécurité et à la stabilité nationales, et pas seulement comme une menace au développement et à la santé publique. Si, à l'heure actuelle, il paraît normal de replacer le sida dans ce contexte, il est incontestable qu'il y a cinq ans, c'était un pas très audacieux. Cela a exigé une véritable impulsion. Je me réjouis d'ailleurs de la présence de l'Ambassadeur Richard Holbrook à cette séance. Je dirais que, sans ses efforts, rien de cela ne serait arrivé. Ayant moi-même pris part à la campagne en faveur d'une action contre le sida, je puis affirmer au Conseil que le débat initié par cet organe et la résolution qu'il a adoptée ont ouvert bien des portes, jusque-là fermées lorsque l'on abordait la question du sida.

C'est également en raison de cette transformation qu'il me semble, pour la toute première fois aujourd'hui, que nous avons réellement une chance d'enrayer la progression de cette épidémie dévastatrice et de commencer à la faire reculer, tel que prôné dans le sixième Objectif du Millénaire pour le développement.

Aujourd'hui, la lutte contre le sida gagne véritablement du terrain. Premièrement, l'élan politique est indubitable. Quarante chefs d'État et de gouvernement, ou leurs représentants, ont

personnellement pris les rênes de l'action contre le sida dans leur pays. C'est le cas par exemple des représentants du Bénin et de la Chine qui siègent au Conseil.

Deuxièmement, l'élan est aussi financier. Une somme record de 8 milliards de dollars devrait être dépensée cette année pour combattre le sida dans les pays à revenu faible et intermédiaire, contre 1,5 milliard de dollars au moment de l'adoption de la résolution 1308 (2000). C'est donc cinq fois plus qu'auparavant, cette hausse touchant tant les budgets de ces pays que ceux des pays riches.

Troisièmement, les résultats affichent enfin une progression. L'intensification des efforts a débouché sur de nouveaux succès dans pratiquement toutes les régions du monde : on observe des signes véritablement positifs dans les Bahamas, au Cambodge, au Ghana et au Kenya, qui viennent s'ajouter aux résultats précédemment enregistrés au Brésil, en Thaïlande et en Ouganda.

En somme, durant ces cinq années, l'action planétaire contre le sida est entrée dans une nouvelle phase : celle de la conduite de programmes à grande échelle. Hélas, il n'en est pas moins vrai que la menace représentée par l'épidémie du sida n'a aucunement diminué. En fait, davantage de personnes sont devenues séropositives ou sont mortes du sida l'an dernier qu'au cours d'aucune des années précédentes, ce qui traduit un échec considérable à la fois des programmes de prévention du VIH et des programmes de traitement.

Tel est le contexte général dans lequel le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et ses partenaires doivent gérer les questions du VIH/sida et de la sécurité. Je voudrais, à cette occasion, présenter le rapport d'activité d'ONUSIDA, *On the front line*, que tous les membres du Conseil ont reçu et qui détaille nos activités dans ce domaine.

Suite à la résolution 1308 (2000), j'ai mis en place au secrétariat d'ONUSIDA un bureau chargé des questions de sida, de sécurité et d'action humanitaire, qui travaille, comme vient de nous le dire le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, avec le Département des opérations de maintien de la paix. Je voudrais également remercier le Danemark, qui nous a permis de mettre en route cette initiative grâce au soutien qu'il apporte à nos bureaux de Copenhague.

La stratégie d'ONUSIDA et du Département des opérations de maintien de la paix, qui fait fond sur notre accord officiel de janvier 2001, vise à fixer les normes les plus élevées possibles en matière de protection contre le VIH aussi bien pour le personnel de maintien de la paix que pour les populations avec lesquelles il est en contact. Je voudrais ici féliciter très sincèrement le Département des opérations de maintien de la paix pour ses résultats en matière d'intégration d'actions antisida à toutes les missions de maintien de la paix des Nations Unies. Je peux confirmer, à cet égard, tout ce que M. Guéhenno vient de dire. Je ne répéterai pas ce qu'il a expliqué si clairement dans sa déclaration, mais j'aimerais ajouter quelques observations supplémentaires.

En plus des mesures qu'il nous a décrites, environ un million de cartes de sensibilisation au VIH/sida ont été distribuées dans le cadre de la campagne de sensibilisation menée en 13 langues par l'intermédiaire des forces de maintien de la paix et des forces nationales de sécurité. Un matériel pédagogique disponible en 11 langues fait désormais partie intégrante du cursus de formation militaire de plusieurs pays fournisseurs de contingents.

Compte tenu de l'accent croissant sur la gestion régionale des contingents et des missions dans le cadre du maintien de la paix, nous avons engagé une collaboration active avec les grands organes régionaux. Nous avons appuyé – et continuons d'appuyer – l'Union africaine dans le cadre de ses programmes antisida à l'intention des forces de maintien de la paix qu'elle met en place, ainsi que des armées africaines. Nous aidons maintenant le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine dans ses programmes de lutte contre le sida destinés aux forces en attente. En outre, nous travaillons maintenant avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et le secrétariat de la Communauté des Caraïbes pour mettre au point des programmes complets contre le sida à l'intention des services en uniforme.

En dépit de tout ce qui a été réalisé depuis 2000, il est clair qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir, comme nous venons d'ailleurs de l'entendre – et comme en attestent les informations récentes faisant état d'exploitation sexuelle et de sévices sexuels par des soldats de maintien de la paix. L'adoption par l'Assemblée générale, le mois dernier, d'une stratégie globale visant à éliminer l'exploitation et les abus sexuels dans les opérations de maintien de

la paix des Nations Unies est, à cet égard, un pas important dans la bonne direction. Je dirais qu'une politique de tolérance zéro de toute violation de la déontologie contribuerait considérablement, également, à enrayer la propagation du VIH.

J'en viens maintenant à la question plus générale des services nationaux en uniforme, d'où provient le personnel de maintien de la paix et où il retourne ensuite. Ce n'était pas l'intention déclarée de la résolution 1308 (2000), mais il est vite apparu que si l'on n'abordait pas la question des armées fournissant des contingents, le seul traitement de la question du VIH parmi les contingents de maintien de la paix n'allait pas permettre de résoudre le problème. Ainsi, la résolution 1308 (2000) a vraiment ouvert la voie d'une collaboration d'ONUSIDA avec les partenaires clefs que sont les services en uniforme dans la lutte contre le sida. Aujourd'hui, ONUSIDA apporte son concours à 53 États Membres dans le cadre de programmes complets de lutte contre le sida au sein des personnels en uniforme.

Dans le cadre de ce travail, nous avons signé des accords de partenariat en bonne et due forme avec 15 ministères de la défense, dont celui, tout récemment, du Gouvernement indien, qui concerne environ 1,3 million de soldats d'active en uniforme. Chaque programme prévoit une composante pédagogique sur le VIH, une sensibilisation à l'utilisation de préservatifs, avec distribution de préservatifs, un renforcement des services de conseil et de dépistage et l'amélioration des capacités du personnel de santé en matière de soins et de traitement aux personnes séropositives.

Un nombre limité mais néanmoins croissant de responsables militaires, politiques et de la défense comprennent parfaitement, désormais, la nécessité d'une action en matière de sida et ont commencé à investir dans cette action de façon, nous l'espérons, durable. Cependant, nous sommes encore loin d'être arrivés au moment où l'on considérera l'action antisida comme une partie intégrante de la vie militaire partout dans le monde. Là encore, il va falloir beaucoup d'autorité et de volonté politique pour atteindre ce stade, non seulement ici, au sein du Conseil, mais aussi dans chaque pays.

Avant de conclure, j'aimerais souligner quelques-uns des défis que nous devons encore relever. Il y a deux grands problèmes auxquels nous nous heurtons dans le cadre de notre travail avec les services en uniforme et que nous avons exposés dans notre rapport d'activité.

Le premier est lié à la nécessité d'étendre notablement l'accès de ceux-ci aux tests de dépistage et aux services de conseil. Comme on l'a déjà dit, il s'agit d'une priorité d'ONUSIDA et du Département des opérations de maintien de la paix. Nos directives, en ce qui concerne le dépistage du VIH, restent axées sur l'importance du conseil et du dépistage dans chaque situation. Si les politiques nationales varient en ce qui concerne le dépistage du VIH au moment du recrutement et du service actif, les informations dont nous disposons montrent clairement que la fourniture de conseils et de services de dépistage confidentiels sur une base volontaire donne beaucoup plus facilement des résultats en matière de changements de comportements qu'un dépistage obligatoire. Le problème est qu'aucune des deux méthodes n'est encore suffisamment répandue. Les militaires comme les civils doivent, par conséquent, pouvoir accéder librement aux services de dépistage du VIH et aux services de conseil au cours du déploiement et il est capital que nous accélérions nos efforts afin de les encourager à le faire.

Deuxièmement, il y a la nécessité de veiller à la mise en œuvre systématique de ces programmes antisida. Nous venons d'entendre les informations assez inquiétantes provenant de l'étude réalisée au Libéria; il est manifeste que nous avons encore beaucoup à faire pour qu'à chaque degré de la hiérarchie, les officiers comprennent qu'ils devront rendre des comptes sur leur action en ce qui concerne le sida tout comme sur leurs autres activités militaires essentielles.

Pour l'avenir, je voudrais évoquer deux grandes tâches auxquelles il va falloir nous appliquer, à mon avis, en ce qui concerne le sida et la sécurité. La première sera d'approfondir nos connaissances sur les incidences plus larges du sida en matière de sécurité humaine et de stabilité nationale des pays les plus touchés, ainsi que des pays en conflit ou sortant d'un conflit. On ne sait pas encore bien comment vont évoluer ces problèmes dans les pays sur le long terme. Nous devons commencer dès aujourd'hui à planifier sur le long terme notre action contre le sida. C'est l'une des grandes tâches que nous nous sommes fixées à ONUSIDA.

À cet égard, nous avons récemment réalisé une étude, avec la société Shell, dans laquelle nous avons envisagé divers scénarios autour du sida en Afrique d'ici 2025 – c'est-à-dire dans 20 ans. Ces scénarios montrent clairement de quelle manière les pays les plus touchés seront déstabilisés à tous points de vue par l'épidémie du sida.

En outre, comme le Conseil nous l'avait demandé lors de son dernier bilan sur cette question, il y a deux ans, nous constituons et actualisons notre base d'informations sur les incidences à long terme du sida sur la sécurité. Cet après-midi, par exemple, je me joindrai au Conseil des relations extérieures, ici, pour le lancement d'un nouveau rapport que nous avons cofinancé et qui présente certains éléments de preuve préliminaires sur les liens existant entre le sida et la sécurité nationale. Cela devrait nous aider à affiner notre programme à mesure que nous avançons. Nous avons également commandé un travail à la London School of Economics et nous collaborons actuellement avec le Gouvernement des Pays-Bas à la mise au point d'un programme de recherche sur les liens entre le sida, la sécurité et les conflits.

Enfin, la deuxième grande tâche porte sur les questions de sécurité classiques. L'objectif tacite qui sous-tend la résolution 1308 (2000) est qu'il faut doter tous les soldats de maintien de la paix et tout le personnel en uniforme des connaissances et des moyens nécessaires pour se protéger et protéger les autres du VIH. Cet objectif n'est pas atteint, et j'espère que le Conseil de sécurité fera de ceci un objectif explicite, assorti d'un calendrier précis, et qu'il veillera à ce que les missions de maintien de la paix disposent des moyens de faire face à leurs responsabilités s'agissant du VIH et qu'elles rendent des comptes sur leur action de lutte contre le sida.

M. Baali (Algérie) : Je voudrais, de prime abord, remercier le Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) de son exposé et de son rapport aussi riche qu'exhaustif sur les mesures prises à ce jour dans la mise en œuvre de la résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité.

Mes remerciements vont également au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix pour son exposé et pour les efforts qu'il ne cesse de déployer dans le cadre du suivi de la résolution 1308 (2000).

La mobilisation et l'engagement de la communauté internationale et du système des Nations Unies pour faire face à la pandémie de VIH/sida n'ont jamais été aussi fermes et résolus que ces cinq dernières années. L'épidémie continue pourtant de se propager, engendrant une catastrophe humaine à grande échelle, sapant les fondements socioéconomiques et menaçant la stabilité et la sécurité de nombreux pays. L'Afrique subsaharienne reste la région du monde la plus touchée, représentant 64 % des infections par le VIH dans le monde et 74 % de tous les décès dus au sida en 2004. Il est clair aussi que les nombreux conflits qui bouleversent cette région, mais aussi d'autres régions du monde, constituent malheureusement des terreaux propices à la propagation de la pandémie.

En évoquant la question du sida dans les zones de conflit, l'on ne peut que se féliciter de la coordination et du renforcement de la coopération entre le Département du maintien de la paix (DOMP) et ONUSIDA. Il est en effet important que la lutte contre le VIH/sida puisse être intégrée à toutes les missions de maintien de la paix. Les mesures prises par le DOMP en vue d'améliorer la sensibilisation et la formation du personnel des missions de la paix sont, de ce point de vue, les bienvenues.

Ceci étant, et bien que nous ne disposions pas de données exhaustives sur la participation des opérations de maintien de la paix à l'expansion de l'épidémie, il n'y a sans doute pas lieu de diaboliser le personnel de maintien de la paix. Il est, en revanche, utile d'intégrer une évaluation de l'impact des opérations de maintien de la paix à la lutte contre le sida. II nous semble en outre nécessaire qu'une action parallèle puisse toucher les communautés locales notamment dans le cadre de la consolidation de la paix et des processus transitionnels. Le personnel déployé sur le terrain doit pouvoir assumer cette mission, comme le suggère le rapport d'ONUSIDA.

Nous sommes aussi d'avis que la lutte contre le sida doit constituer l'une des priorités des secteurs nationaux chargés de la sécurité, armée et police notamment. Nous relevons, à ce titre, qu'ONUSIDA appuie les programmes nationaux de nombreux pays, y compris des pays fournisseurs de contingents, ce dont nous nous félicitons. L'idée de lancer de nouveaux programmes engageant le personnel en uniforme mériterait toute l'attention.

La problématique objet de notre exposé aujourd'hui est complexe car multidimensionnelle, et l'action de notre Conseil, en raison même de son mandat, est limitée puisqu'il n'est concerné que par la lutte contre le sida dans le cadre des opérations de maintien de la paix, et de ce point de vue, il faut reconnaître que son action a été extrêmement utile même si beaucoup reste encore à faire.

Maintenant, pour être véritablement efficace, la lutte contre le VIH/sida doit être une action d'ensemble, intégrée et inscrite dans la durée et ce, quel que soit le contexte du moment; et une telle action ne peut, à l'évidence, être conçue et menée que par l'Assemblée générale, et l'action du Conseil de sécurité doit donc pleinement s'intégrer dans cette action d'ensemble.

ONUSIDA a appelé à renforcer les initiatives déjà en vigueur. Nous souscrivons à cet appel qui s'inscrit dans l'esprit et la lettre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida adoptée par l'Assemblée générale le 27 juin 2001 (résolution S-26/2, annexe).

Comme nous le savons, en 2006, l'Assemblée générale devrait recevoir un rapport d'ensemble sur les progrès internationaux accomplis à ce jour, nous offrant ainsi l'opportunité d'avancer dans le débat que nous avons lancé avec l'adoption de la résolution 1308 (2000) et d'agir de manière résolue et concertée contre ce fléau des temps modernes.

Enfin, ma délégation remercie la délégation grecque de son projet de déclaration et l'assure de son plein appui.

M. Brencick (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance d'information sur la résolution 1308 (2000). Nous souhaiterions également remercier le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, ainsi que M. Piot, pour leurs déclarations et pour le rapport complet sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 1308 (2000). Le rapport indique que la suite donnée par l'ONU à cette résolution est de plus en plus institutionnalisée. Nous en examinerons de près les conclusions et les recommandations.

Nous notons avec satisfaction certains progrès accomplis depuis novembre 2003 – lors de notre dernier débat sur la résolution 1308 (2000) – en particulier pour ce qui est des missions de maintien de la paix. L'affectation de conseillers ou de points focaux sur le VIH/sida dans toutes les missions est un progrès important. Nous trouvons encourageant que, de plus en plus, les missions disposent des outils leur permettant d'accroître le niveau de sensibilisation des Casques bleus. Dans ce contexte, nous saluons la vaste distribution de cartes de sensibilisation au VIH/sida mentionnée par M. Piot – notamment le fait que celles-ci soient disponibles dans de nombreuses langues – ainsi que la formation prévue à intervalles réguliers sur la prévention de la transmission du VIH/sida.

Les États-Unis se sont engagés au premier rang de la lutte contre le sida, lutte qui est l'un des impératifs moraux de notre temps. Notre engagement est illustré par le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte antisida (15 milliards de dollars), qui permet d'atteindre des objectifs dans les domaines de la prévention, des soins et des traitements avant les dates prévues en dépit de capacités limitées et d'environnements opérationnels très difficiles.

Les États-Unis ont pleinement appuyé et continueront d'appuyer la résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité. Le Département de la défense des États-Unis et, plus récemment, le Plan d'urgence du Président ont fourni les ressources et l'assistance technique nécessaires à la mise en œuvre de stratégies à long terme de prévention du VIH/sida, de formation, de conseils, de dépistage et de traitement dans plus de 70 populations militaires et de maintien de la paix de par le monde.

Depuis l'adoption de la résolution, les États-Unis ont fourni une aide à la formation sur le VIH/sida a plus de 2 millions d'hommes et de femmes en uniforme, formé plus de 7 000 éducateurs en uniforme, mis en place plus de 200 centres de conseils et de dépistage du VIH/sida sur des bases ou à proximité, fourni du matériel de diagnostic et de dépistage à 30 membres de l'armée et appris à 600 auxiliaires médicaux en uniforme à prodiguer des soins et des traitements aux membres du personnel touchés par le VIH et à leurs familles.

Les États-Unis prévoient de continuer d'accroître leur aide aux populations en uniforme par le biais de programmes bilatéraux partout dans le monde et dans le cadre de la coopération multilatérale, y compris les programmes qui fournissent du personnel aux opérations de maintien de la paix. Nos futurs objectifs comprennent le renforcement des capacités militaires

de dépistage du VIH des pays hôtes, l'octroi de ressources en appui à des programmes plus complets et plus ciblés de prévention et de formation en matière de VIH/sida à l'intention des populations en uniforme et des consultations pour l'élaboration de politiques avisées de prévention, de soins et de traitement du VIH/sida dans les ministères de la défense. Comme l'a fait remarquer M. Piot, nous appuyons aussi fermement le développement et l'expansion continus d'activités de prévention du VIH/sida dans les populations en uniforme d'une manière générale, en coordination avec des organisations internationales, d'autres donateurs et des organisations non gouvernementales.

Nous nous félicitons des progrès réalisés pour freiner la propagation du VIH/sida par le biais d'opérations militaires et d'opérations de maintien de la paix, mais nous notons qu'il reste d'énormes défis à relever. Nous attendons avec intérêt de réexaminer cette question sur une base régulière. Encore une fois, nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir appelé l'attention sur cette importante question au cours de votre présidence.

M. Chulkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je m'associe d'emblée aux orateurs précédents pour remercier M. Guéhenno et M. Piot de leurs exposés très complets qui nous seront d'une aide précieuse pour examiner cette question qui revêt une si grande importance.

Le VIH/sida est l'une des menaces non militaires les plus graves qui pèsent sur la paix et la sécurité. Cette épidémie dévastatrice épuise les ressources et les capacités des pays et a des conséquences négatives sur l'ensemble de la situation socioéconomique. Comme tout problème de portée mondiale, il finit par avoir des incidences négatives sur la paix et la stabilité internationales.

Au vu de l'urgence exceptionnelle et de la nature complexe de ce problème, il est nécessaire de procéder à une coordination d'ensemble des efforts internationaux, sous l'égide de l'ONU, afin de faire face efficacement aux menaces et aux défis posés par l'épidémie, nous convenons qu'il est important d'aborder cette question au Conseil de sécurité dans le contexte des opérations de maintien de la paix. Nous voudrions prendre note de la quantité importante de documents de fond qui existent sur des thèmes pertinents et précis portant sur la question, y compris la ventilation par pays qui figure dans le rapport établi pour cette séance par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Nous pensons que cela représente une contribution importante à l'évaluation de la mise en œuvre de la résolution 1308 (2000).

Étant donné les aspects divers que revêtent les missions dans les zones dangereuses, le personnel militaire et civil des opérations de maintien de la paix se trouve dans une situation plus vulnérable. À cet égard, nous aimerions souligner l'importance des efforts faits par ONUSIDA pour mettre en œuvre la résolution 1308 (2000) et dire notre appui à ceux-ci, en particulier les mesures de prévention ciblées à l'attention du personnel de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies, y compris la création progressive de postes pour les conseillers et de centres de liaison en matière de VIH/sida dans toutes les opérations de maintien de la paix et la fourniture de modules de sensibilisation adaptés aux contingents de maintien de la paix.

Il faudrait également veiller – et nous nous félicitons de noter que tel est déjà le cas – à concentrer les efforts sur les services de consultation et de dépistage confidentiels aux soldats de la paix. Il est également important d'encourager la pratique visant à former des volontaires dans les opérations de maintien de la paix et de veiller à ce que, dans le contexte des efforts de sensibilisation menés par les missions, les caractéristiques tant nationales que culturelles soient prises en compte avec soin, tant en ce qui concerne le contingent de l'opération de maintien de la paix que la population du pays dans lequel la mission est déployée.

Tous ces efforts importants viennent en complément des efforts entrepris au niveau national et aident à renforcer les capacités des pays dans ce domaine, y compris ceux qui contribuent des contingents aux opérations de maintien de la paix.

La lutte mondiale contre le fléau que représente le VIH/sida et toutes ses manifestations exige un leadership politique ferme et des mesures spécifiques et coordonnées qu'appuient des ressources techniques et financières.

L'Assemblée générale et le Conseil économique et social qui, dans le cadre de leur mandat respectif, sont chargés d'entreprendre un examen complet de tous les aspects de la question du VIH/sida ont déjà beaucoup contribué à l'élaboration d'une stratégie efficace pour gérer la propagation de la pandémie.

Nous nous félicitons des mesures concrètes prises dans ce domaine par les institutions spécialisées, les fonds et programmes pertinents de l'Organisation des Nations Unies, en particulier, comme cela a déjà été dit, ONUSIDA, l'Organisation mondiale de la santé, l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Programme des Nations Unies pour le développement. Le Secrétaire général joue également un rôle important grâce à son attention constante et à son engagement personnel dans la lutte contre le VIH/sida.

Nous sommes confiants que des efforts constants et coordonnés de la part du système des Nations Unies, agissant en collaboration avec d'autres organisations internationales, les institutions et fonds financiers et la société civile, permettront en fin de compte d'opérer une percée dans la lutte contre le VIH/sida au niveau mondial.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette réunion sur la question très importante du VIH/sida dans le contexte du maintien de la paix. Je souhaite également remercier le Secrétaire général adjoint, Jean-Marie Guéhenno, et le Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Peter Piot, pour leur exposé respectif.

C'est une occasion qui tombe à point nommé d'examiner la mise en œuvre de la résolution 1308 (2000), cinq après son adoption par le Conseil, ainsi que d'évaluer les réalisations à ce jour et les défis à venir. Comme nous le savons, la résolution s'applique au personnel sur le point d'être recruté ou déjà déployé dans des opérations de maintien de la paix.

Devant l'étendue de la pandémie de VIH/sida à travers le monde, et avec environ 100 000 membres du personnel militaire impliqué chaque année dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies – si l'on tient compte des rotations de contingents – le déploiement des soldats de la paix, que ce soit dans les pays à prévalence du sida élevée ou faible, est une question qui attire toujours notre attention. Le dernier rapport ONUSIDA, intitulé « On the front line » indique que le personnel militaire court toujours un risque élevé de contracter ou de transmettre le VIH/sida lors de son déploiement sur le terrain.

Pour faire face à ce problème, le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) a inclus le sujet du VIH/sida dans la formation prédéploiement pour les pays fournisseurs de contingents. Il a également attribué des conseillers en matière de lutte contre le VIH/sida à 10 missions, comme M. Guéhenno l'a dit dans son exposé ce matin, et des centres de liaison pour les missions plus petites, ce qui est extrêmement important. En matière de sensibilisation de tout le personnel, ces unités sont responsables de la formation relative à la sensibilisation, notamment des mesures pour favoriser un changement de comportement et de l'évaluation du risque personnel.

Au sein des missions, ONUSIDA, comme l'a souligné M. Piot, distribue parmi le personnel de maintien de la paix des brochures et des cartes de sensibilisation au VIH/sida dans un certain nombre de langues. Il est veillé à la disponibilité des préservatifs, ce qui encourage le personnel à adopter des attitudes plus sûres. L'attention est également accordée à ce que les codes de conduite applicables soient pris en compte, afin que tout comportement interdit soit clairement souligné. Les services de consultation et de dépistage confidentiels sont un autre élément, et se déroulent selon une démarche axée sur les droits.

Le Brésil se félicite du travail coopératif réalisé par le DOMP en termes d'action sur le terrain. Au bout du compte, les soldats du maintien de la paix auront non seulement reçu une formation en ce qui concerne la sensibilisation mais certains d'entre eux auront également été formés pour éduquer leurs pairs.

Les conseillers en matière de lutte contre le VIH/sida sont également impliqués dans des projets de sensibilisation pour les communautés locales, comme l'a mentionné M. Guéhenno. À cet égard, outre leur contribution aux activités destinées à la sensibilisation, il est important de réfléchir au rôle qu'ils jouent, dans une région à forte prévalence, dans leurs relations avec les personnes touchées par le VIH/sida qui n'ont pas accès aux médicaments et au traitement qui pourraient leur sauver la vie.

Un autre défi auquel nous sommes confrontés relève de la diversité culturelle des soldats de la paix, ainsi que de la rotation fréquente des contingents, qui met en danger la durabilité des programmes. Cela montre l'importance des initiatives en matière de VIH/sida dans les armées nationales. À cet égard, nous félicitons ONUSIDA et ses coparrains d'avoir si étroitement travaillé avec un certain nombre de pays. Le Gouvernement brésilien a commencé l'an dernier à

intensifier ses efforts, en partenariat avec ONUSIDA, pour travailler avec les jeunes gens dans l'armée.

Si je peux élargir la question en ce qui concerne le VIH/sida, les statistiques alarmantes soulignent la gravité du problème. La pandémie constitue un des plus grands défis de notre temps. Aujourd'hui, au moins 40 millions de personnes dans le monde vivent avec le VIH/sida, la plupart d'entre eux dans les pays en développement. La pandémie ne montre aucun signe d'essoufflement mais se propage rapidement. Chaque année, il y a 5 millions de nouvelles personnes touchées et 3 millions de morts. Seuls 12 % de ceux qui ont besoin d'un traitement et qui ne vivent pas dans un pays riche, le reçoivent.

En Afrique subsaharienne, la région la plus touchée, le VIH/sida accentue les crises économiques et sociales. Les pertes en capital humain dévastatrices menacent la stabilité politique et la sécurité alimentaire. Cette situation dramatique exige des mesures urgentes et exceptionnelles à tous les niveaux.

L'Organisation des Nations Unies doit continuer d'envoyer un signal fort en ce qui concerne la nécessité urgente de renforcer la réponse mondiale à la pandémie. Cependant, au rythme actuel où interviennent les progrès, la communauté internationale ne réalisera aucun des objectifs et cibles établis dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida d'ici à l'échéance. Comme l'a souligné le Secrétaire général au cours de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale qui s'est tenue en juin dernier, la réponse n'a pas été à l'échelle de la pandémie. En effet, les ressources disponibles pour lutter contre la pandémie dans le monde sont en deçà de ce qui est nécessaire. Mais, mis à part les fonds nécessaires, pour qu'il y ait le moindre espoir de réussite dans la lutte mondiale contre le VIH/sida, notre engagement doit être total.

Les résultats que le Brésil a obtenus dans sa lutte contre la pandémie reposent sur une démarche équilibrée et sur le fait d'avoir mis l'accent simultanément sur la prévention et sur le traitement, ainsi que sur la protection des droits de l'homme. Le nombre de personnes vivant avec le VIH/sida est maintenant inférieur à la moitié de ce que les estimations prédisaient. Nos campagnes ont reposé sur des messages de sensibilisation honnêtes. Un large ensemble de mesures préventives se sont révélées être un succès, telles que la distribution de préservatifs gratuits. En ce qui concerne le traitement, l'expérience positive du Brésil relative aux résultats produits par l'accès libre et universel à la thérapie antirétrovirale est reconnue par tous. Cependant, il reste encore des progrès à faire. Il nous faut aller de l'avant avec des stratégies visant à réduire le coût des médicaments.

L'accès aux traitements à des retombées positives sur la prévention, parce qu'il rapproche les personnes du système de santé. Les intéressés sont plus enclins à chercher à bénéficier des services de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologique là où le traitement existe et est accessible. En outre, la disponibilité des traitements entraîne une diminution des préjugés et de la discrimination, ce qui permet à la population d'aborder ouvertement les questions relatives au VIH/sida.

Nous encourageons ONUSIDA et ses partenaires à redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif mondial de trois millions de personnes sous traitement d'ici 2005 et exhortons les gouvernements à poursuivre leur collaboration au-delà de 2005 jusqu'à ce que soit atteint l'objectif d'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et aux services d'appui. Sachant que ces éléments se renforcent mutuellement et concourent à une action efficace, il importe de les intégrer dans une stratégie globale de lutte contre la pandémie.

Nous approuvons le projet de déclaration présidentielle qui a été distribué par la délégation grecque.

M. Mahiga (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : À notre tour, nous remercions le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Guéhenno, de son exposé sur les nouvelles orientations dans la manière dont les questions liées au VIH/sida sont abordées dans les opérations de maintien de la paix. Nous remercions également le docteur Peter Piot, Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), de son compte-rendu très instructif sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité.

Nous jugeons positifs les progrès enregistrés depuis l'adoption de cette résolution et saluons le travail accompli par l'ONU à cet égard. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille crier victoire. La menace du VIH/sida et son incidence sont toujours aussi grandes, voire augmentent dans certaines régions

et situations, comme en Afrique, même si les possibilités et les chances de réduire et d'endiguer cette menace s'améliorent. Nous saluons les recommandations contenues dans le rapport d'ONUSIDA; elles méritent toute notre attention. De même, nous devons encourager un nombre accru d'États Membres à rendre compte de la façon dont ils appliquent la résolution 1308 (2000).

Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport relatif aux progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida (A/59/765), la pandémie du VIH/sida est un problème exceptionnel qui exige des mesures exceptionnelles. La pandémie du VIH/sida est un problème général qui touche tous les secteurs et, à ce titre, doit être réglé de façon coordonnée par tous les organismes des Nations Unies dans le cadre de leur mandat respectif. En adoptant la résolution 1308 (2000), le Conseil de sécurité a mis en relief la menace potentielle que l'épidémie fait planer sur la sécurité nationale, régionale et internationale, en particulier dans les situations de conflit et de maintien de la paix. Voilà cinq ans que la résolution 1308 (2000) a été adoptée. Il nous faut à présent dresser le bilan de nos réalisations afin de consolider les acquis et d'identifier ce qu'il reste à accomplir.

La résolution 1308 (2000) a été la première du genre à susciter une prise de conscience internationale et à promouvoir une action mondiale contre le VIH/sida qui ne se limite pas au personnel de maintien de la paix. Elle suit la trajectoire tracée par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social dans la définition de leurs responsabilités et missions. Elle a élevé le débat et les efforts de la communauté internationale concernant le VIH/sida. La résolution a reconnu l'ampleur considérable du problème, qui continue de tuer chaque année plus de 2 millions de personnes dans le monde, dont plus de la moitié en Afrique. En outre, elle a reconnu les répercussions de la pandémie sur la paix et la sécurité internationales, ce qui suppose que le rôle du Conseil de sécurité dépasse le cadre traditionnel des menaces à la paix et la sécurité internationales relevant du domaine militaire.

Les ravages occasionnés par le VIH/sida parmi les jeunes et les adultes mettent à mal la productivité économique et déstabilisent les services sociaux de base dans de nombreux pays en développement. Les pays sont contraints d'accroître de manière exponentielle leurs dépenses de santé alors qu'ils s'emploient déjà à combattre avec un même degré de priorité la pauvreté, la faim, la mortalité infantile, le paludisme et la tuberculose. Dans le même temps, les pays doivent débloquer des ressources pour assurer l'accès à l'eau potable, l'éducation universelle et la santé maternelle. Il est donc logique que la lutte contre le VIH/sida fasse partie des Objectifs du Millénaire pour le développement et qu'il faille l'atteindre en même temps que les autres.

Si l'état de santé d'une nation est le baromètre de sa vitalité et de sa stabilité, alors la pandémie du VIH/sida est davantage qu'un problème moral et éthique pour l'humanité : elle contribue à la faiblesse et à l'instabilité chroniques des États nations et des sociétés. Comme l'indique la résolution 1308 (2000), les retombées du VIH/sida sur les effectifs militaires peuvent être dévastatrices. Il est judicieux de placer l'accent sur la lutte contre la propagation du VIH/sida chez les soldats de la paix, sachant que cela exige un suivi constant.

En Tanzanie, l'armée reconnaît le danger que le VIH/sida fait planer sur le personnel militaire en uniforme. À l'heure actuelle, les forces de défense populaires de Tanzanie conduisent une campagne de sensibilisation auprès de l'ensemble de leur personnel, en particulier auprès des nouvelles recrues. Cependant, malgré ce travail de sensibilisation, la difficulté consiste à changer les comportements de façon que chacun se protège à tout moment. Par exemple, même si les avantages des stratégies préventives sont bien connus, il faudrait les intégrer de façon appropriée et régulière dans les systèmes d'éducation et les campagnes publiques. Il est donc nécessaire de concevoir des méthodes de sensibilisation plus novatrices qui contribuent en même temps à changer les comportements de façon permanente.

Alors que nous examinons la façon dont la pandémie du VIH/sida est abordée dans les opérations de maintien de la paix, n'oublions pas pour autant la situation tragique des femmes et des enfants, qu'ils soient combattants ou victimes de l'exploitation sexuelle par les parties en conflit. À ce sujet, nous voudrions rappeler l'impératif d'appliquer une politique de tolérance zéro à l'encontre des cas d'exploitation sexuelle dans les missions de maintien de la paix. Nous prions instamment ONUSIDA de collaborer avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, la Division de la promotion de la

femme et les organismes des Nations Unies chargés de la protection de l'enfance afin que les mesures prises pour combattre le VIH/sida tiennent compte de la situation particulière des femmes ainsi que des intérêts et des vulnérabilités des enfants.

Bien qu'en hausse, les fonds affectés aux programmes de lutte contre le VIH/sida restent insuffisants. Nous notons avec inquiétude que les services militaires et civils en uniforme sont souvent exclus de l'appui bilatéral et dépendent donc des budgets nationaux, qui ne sont pas toujours en mesure de fournir les fonds requis. Par conséquent, il faut, premièrement, accroître les ressources allouées aux fonds de lutte contre le VIH/sida comme le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. En retour, ces fonds devraient autoriser le financement de programmes destinés aux services militaires et civils en uniforme.

Il faut à présent que la réponse internationale à la pandémie du VIH/sida dépasse le stade de la sensibilisation et contribue à modifier les comportements en favorisant le dépistage au niveau local et le traitement par les antirétroviraux. Comme ces médicaments sont inaccessibles au commun des mortels et que les traitements doivent s'accompagner d'un appui nutritionnel, l'action doit être multidimensionnelle et épaulée par une intervention politique collective afin de mobiliser les ressources nécessaires. Il faut également poursuivre la recherche dans ce domaine pour trouver un remède à cette calamité dévastatrice des temps modernes ou mettre au point un vaccin.

Enfin, le Conseil de sécurité devrait continuer d'axer ses travaux sur la dimension de la sécurité internationale, notamment les opérations de maintien de la paix, tandis que le reste du système des Nations Unies et de la communauté internationale devraient concentrer leurs efforts sur la prévention et les soins dans tous les secteurs. Cette conjugaison des efforts devrait s'inscrire dans une stratégie globale mise en œuvre en partenariat avec les gouvernements, la société civile et le secteur des entreprises, en particulier l'industrie pharmaceutique, qui devrait assumer sa responsabilité en adoptant une vision progressiste du prix des médicaments.

M. Mayoral (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, et remercier par votre intermédiaire votre délégation, d'avoir pris l'initiative de convoquer cette séance afin d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité. Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, et le Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), M. Peter Piot, de leur exposé respectif.

Il est bon de rappeler qu'il y a cinq ans, depuis hier, que nous avons adopté la résolution 1308 (2000), dans laquelle le Conseil de sécurité s'est employé à formuler des recommandations et à énoncer des moyens de lutter contre le VIH/sida, à l'intention du personnel en uniforme des opérations de maintien de la paix.

L'Argentine a toujours été persuadée que la collaboration et la coopération entre les différents acteurs du système chargés de cette question étaient, avec le concours des Gouvernements et des organisations non gouvernementales, indispensables à l'action globale contre cette pandémie. Nous sommes également convaincus que la lutte contre le VIH/sida doit passer par un renforcement des mécanismes de prévention et de sensibilisation, ce qui ne veut pas dire qu'il faille négliger pour autant le traitement des personnes touchées. Rappelons que ces principes font partie de la résolution 1308 (2000) ainsi que du projet de déclaration présidentielle que nous allons adopter à la fin de cette séance.

Il nous semble fondamental que les pratiques exemplaires et les enseignements tirés de l'expérience bénéficient de la plus grande diffusion possible et que les États Membres de l'ONU les mettent en œuvre dans leurs programmes de formation des hommes et des femmes envoyés dans des opérations de maintien de la paix. Pour notre part, nous tenons à signaler que le Centre argentin de formation aux opérations de maintien de la paix a intégré ces recommandations aux cours de formation qu'il destine aux Casques bleus argentins et latino-américains.

Nous savons que les Casques bleus doivent accomplir leur tâche dans un environnement fragile, dangereux et extrêmement exigeant. Le VIH/sida est très souvent l'un des risques auxquels ils sont confrontés. C'est la raison pour laquelle ils ont besoin d'une formation, de connaissances particulières et d'un esprit de solidarité. Toutes ces caractéristiques doivent

être réunies par le personnel d'une opération de maintien de la paix. Nous saisissons cette occasion pour rendre hommage à tous les hommes et toutes les femmes qui ont sacrifié leur bien-être, leur santé ou leur vie au service de la paix et de l'entente entre les peuples.

Dans ce cadre, comme dans la mise en œuvre de mesures contre les cas d'exploitation et d'abus sexuels enregistrés sur le terrain, nous voudrions insister sur le fait que ce défi comme celui de la lutte contre le VIH/sida doivent être relevés de pair et qu'il ne faut pas courir le risque de donner la priorité à l'un au détriment de l'autre. Nous considérons que la coordination des deux stratégies doit se faire le plus efficacement possible.

Avant de terminer, nous voudrions remercier le Gouvernement grec du projet de déclaration présidentielle que notre délégation appuie.

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais, pour commencer, remercier le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, ainsi que M. Piot, de leurs exposés détaillés. Je voudrais également remercier le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) de son rapport sur la question à l'ordre du jour aujourd'hui. Ces exposés nous ont aidés à comprendre l'état d'avancement de la mise en œuvre par la communauté internationale de la résolution 1308 (2000) au cours des cinq dernières années. Les recommandations formulées sont extrêmement instructives et méritent un examen sérieux du Conseil de sécurité.

Au cours des dernières années, la communauté internationale s'est montrée de plus en plus préoccupée par la question du VIH/sida, et en particulier de ses conséquences désastreuses. Le sida représente non seulement une menace considérable à la vie et à la santé humaines, mais également un facteur influant gravement sur le développement économique et la stabilité sociale des pays et régions concernés. Il est donc devenu l'une des questions de sécurité non traditionnelles les plus importantes. Le Conseil de sécurité, conformément à son mandat, a donc consacré une attention accrue à la question du VIH/sida dans le contexte des opérations de maintien de la paix ainsi qu'aux incidences du sida sur la paix et la sécurité internationales.

La Chine se félicite de la série de mesures adoptées par le Département des opérations de maintien de la paix en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité en vue, notamment, d'améliorer les programmes de sensibilisation des forces de maintien de la paix aux ravages du VIH/sida, de créer le poste de conseiller pour le VIH/sida et de réviser le code de conduite des soldats de la paix. Nous sommes convaincus que toutes ces mesures permettront de protéger la sécurité des agents de la paix et d'assurer le bon déroulement des missions de maintien de la paix.

Année après année, ONUSIDA a engagé de nombreuses actions positives, contribué aux efforts internationaux et joué un rôle important dans la coordination avec les missions des Nations Unies, en apportant son concours à leur action de prévention du VIH/sida dans les opérations de maintien de la paix. La Chine se félicite de l'ensemble de ces mesures et espère que le Département des opérations de maintien de la paix pourra poursuivre sa coordination et sa coopération actives avec ONUSIDA et les autres organisations internationales.

La Chine appuie le projet de déclaration présidentielle présenté par la délégation grecque et souhaite remercier la Grèce des efforts qu'elle a déployés autour de ce projet.

M. Dumitru (Roumanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui sur la mise en œuvre de la résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité. Je voudrais également adresser nos remerciements au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, et au Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), M. Peter Piot, pour leurs exposés sur les mesures prises pour mettre en œuvre la résolution 1308 (2000).

Il ne fait pas de doute qu'aujourd'hui – cinq ans exactement après l'adoption de la résolution – le VIH/sida reste une menace urgente à la paix et à la sécurité. Ma délégation est tout à fait consciente du lien évident qui existe entre la pandémie de sida et la paix et la sécurité : si les mouvements de populations dus aux conflits favorisent la propagation du VIH/sida, l'épidémie est, de son côté, à l'origine de crises sociales et économiques susceptibles de menacer la stabilité et la sécurité. La lutte contre la propagation du VIH/sida est donc liée à la prévention des conflit

armés. Elle passe par une action coordonnée entre tous les organes pertinents des Nations Unies, dont le Conseil de sécurité.

Nous convenons qu'il est nécessaire de maintenir les efforts en vue de mettre en œuvre les plans d'action existants en matière de VIH/sida. La session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida, tenue en juin 2001, a représenté, à cet égard, un autre jalon d'importance dans la campagne menée à l'appui de la lutte mondiale contre le VIH/sida. Le texte qui en est issu – la Déclaration d'engagement (résolution S-26/2 de l'Assemblée générale) – établit un cadre global en vue d'une action efficace. Ce processus doit faire l'objet d'un suivi attentif à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. Nous saluons, par conséquent, la réunion de haut niveau sur le VIH/sida tenue le 2 juin dernier à l'Assemblée générale, et à laquelle ont participé de nombreux ministres, ainsi que la séance d'information publique du Conseil d'aujourd'hui.

En outre, nous trouvons encourageant d'apprendre, à l'écoute des exposés de M. Guéhenno et de M. Piot, que le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et ONUSIDA ont déjà mis en œuvre un certain nombre de mesures concrètes. Ensemble, ils œuvreront à réduire la menace que représente la propagation du VIH/sida dans les zones de conflit et à protéger contre toute infection les populations locales et les contingents de maintien de la paix qui y sont déployés.

À cet égard, ma délégation voudrait souligner que la prévention doit constituer l'essentiel de notre réponse. Nous souscrivons pleinement à l'idée que les Casques bleus et autre personnel en uniforme peuvent et doivent apporter des contributions importantes à la lutte contre la propagation du VIH/sida. Nous encourageons donc le DOMP et ONUSIDA à continuer à insister sur une formation avant le déploiement, ainsi que sur une sensibilisation continue et des activités éducatives pendant le déploiement, en particulier dans les pays à prévalence élevée, notamment par le biais de conseillers pour le VIH/sida.

Mon gouvernement reste attaché à la pleine application de la résolution 1308 (2000) et nous examinons les moyens de la mettre en œuvre avec plus d'efficacité. Le Gouvernement roumain a montré sans ambiguïté qu'il existe dans le pays une forte volonté politique et qu'il est prêt à entreprendre les mesures nécessaires pour maintenir des taux de prévalence faibles. À cet égard, je voudrais souligner que l'année dernière, le Gouvernement roumain a approuvé une stratégie nationale pour la période 2004-2007 sur la surveillance, le contrôle et la prévention de l'infection par le VIH. Cette stratégie se donne comme objectif d'assurer un accès universel à l'information et à l'éducation, ainsi qu'aux services de prévention du VIH/sida et des infections sexuellement transmises dans les forces armées.

La stratégie nationale fait notamment référence à l'élaboration et à la mise en œuvre dans les bases militaires d'un programme sur la prévention du VIH/sida et des infections sexuellement transmises, les activités d'information et d'éducation, et l'élaboration de documents relatifs à un protocole sur le VIH/sida et à la prévention pour les membres des forces armées qui prennent part à des missions militaires en dehors de la Roumanie.

Enfin, je voudrais exprimer mon soutien aux recommandations faites dans le rapport d'ONUSIDA. Dans ce contexte, je souhaite manifester mes félicitations et mon appui à l'initiative de la présidence grecque de conclure le présent débat de manière pratique par une déclaration présidentielle substantielle.

M. de La Sablière (France) : Je remercie Jean-Marie Guéhenno et Peter Piot pour la présentation de leurs rapports sur les actions entreprises depuis l'adoption de la résolution 1308 (2000).

La France partage naturellement les préoccupations exprimées par les précédents orateurs : la lutte contre la propagation du virus du sida impose notre entière vigilance et justifie tous les efforts. Le Conseil de sécurité et le Secrétariat ont bien fait de se pencher dès l'an 2000 sur le sujet qui nous réunit aujourd'hui. La lutte contre le sida doit se mener sur tous les fronts, y compris dans les zones de conflit. Par nature, les opérations de maintien de la paix se déploient dans des régions où la situation sanitaire est précaire et où les populations sont très vulnérables. De plus, ces missions se déploient toujours dans l'urgence. Il est donc nécessaire de veiller à ce que les personnels de ces missions, non seulement ne soient pas un facteur de risque, mais au contraire contribuent, sur les théâtres d'opération à la lutte contre la pandémie. La crédibilité et l'image de marque des opérations de maintien de la paix, et donc celles de 1'Organisation,

auprès des populations locales, passent aussi par l'action menée dans ce domaine de la santé publique.

Le travail de sensibilisation, de prévention et de suivi dépend à la fois du Secrétariat et des États qui fournissent des contingents. Les programmes d'action menés par le Secrétariat et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) nous apparaissent particulièrement convaincants et bien adaptés aux contraintes des opérations de maintien de la paix. Ils répondent de manière satisfaisante aux demandes exprimées par le Conseil dans la résolution 1308 (2000). Par ailleurs, la forte sensibilisation exercée ces derniers mois pour prévenir les cas de sévices sexuels a permis de mettre en place des mesures et des principes rigoureux. Nous espérons que ces directives contribueront à accroître encore la responsabilité des personnels déployés et la mobilisation des pays fournisseurs de contingents.

Mais il revient également aux États qui fournissent des contingents d'agir. À cet égard, la France applique depuis de nombreuses années une politique particulièrement rigoureuse pour tous ses personnels déployés à l'extérieur, tant dans les missions sous mandat des Nations Unies que dans les opérations nationales. Nos armées pratiquent une politique de sensibilisation, de dépistage et de contrôle systématique de l'ensemble de leur personnel. Ces directives s'appliquent sans exception à tous les hommes et femmes rejoignant des missions extérieures, quels que soient leur grade et les fonctions exercées.

Seuls les personnels ayant passé les tests de manière satisfaisante sont envoyés en mission. Ces mesures s'accompagnent d'actions de formation, de sessions d'information afin de maintenir la vigilance, non seulement des hommes, mais également du commandement, tout au long de la mission.

La lutte contre le virus du sida, nous le savons tous, est une lutte de tous les jours et de longue haleine. Les programmes mis en place, les actions menées par ONUSIDA, le Secrétariat et les États Membres doivent donc se poursuivre sans relâche. Les efforts que nous menons tous de manière concertée doivent prendre place dans le cadre de stratégies de lutte tous azimuts contre cette pandémie. Cette lutte globale doit inclure, à notre sens, non seulement la prévention mais également le traitement, avec l'accès des personnes contaminées aux soins et aux médicaments.

M. Mercado (Philippines) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance importante sur le maintien de la paix et le VIH/sida dans le contexte de la résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité. Nous tenons à remercier le Secrétaire général adjoint Jean-Marie Guéhenno de nous avoir présenté une mise à jour des mesures prises par le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) pour mettre en œuvre la résolution 1308 (2000). Nous remercions également le Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), M. Peter Piot, pour son rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité.

Les Philippines saluent ONUSIDA et ses coparrains pour les efforts qu'ils continuent de déployer pour lutter contre la pandémie de VIH/sida depuis que le Conseil de sécurité a reconnu, il y a cinq ans de cela, que ce fléau menaçait la paix et la sécurité internationales et qu'il fallait mettre en place des mesures pour élaborer plus avant des activités de prévention et d'éducation en matière de VIH/sida, en particulier pour les Casques bleus déployés dans les zones de conflit.

Nous nous félicitons de ce qu'ONUSIDA ait été en mesure de renforcer son partenariat avec le DOMP, en particulier pour ce qui est de l'intégration de la sensibilisation au VIH/sida dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies par l'affectation de conseillers pour le sida aux grandes missions de paix et par l'octroi d'un appui technique aux stratégies visant à traiter de la question du VIH/sida parmi le personnel en uniforme.

Nous saluons le travail accompli par ONUSIDA, non seulement en collaboration avec le personnel en uniforme des États Membres pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies nationales de lutte contre le sida, mais aussi avec des organisations régionales, ce qui a permis d'intégrer la prévention du VIH/sida dans leurs opérations.

Tout en reconnaissant les progrès considérables réalisés par ONUSIDA pour sensibiliser le personnel en uniforme au VIH/sida depuis l'adoption de la résolution 1308 (2000), les Philippines estiment qu'il reste encore beaucoup à faire pour protéger les populations vulnérables et empêcher nos pires craintes de se réaliser.

La demande actuelle sans précédent pour des soldats de la paix dans les différentes zones de conflit à travers le monde, en particulier dans les zones à haut risque, expose les soldats de la paix à la possibilité de contracter, voire de transmettre cette maladie mortelle. En juin de cette année, plus de 66 000 soldats de la paix provenant de 105 pays servaient dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies dans 18 pays d'Afrique, d'Amérique, d'Europe et du Moyen-Orient. D'ici à la fin de l'année, le nombre total de Casques bleus qui ont effectué une rotation dans ces régions sera environ de 100 000. Ce chiffre n'inclut pas les autres soldats de la paix qui sont envoyés sur le terrain au fur et à mesure que l'Organisation des Nations Unies ouvre de nouveaux fronts de paix ou élargit ceux qui existent déjà.

Une façon d'aborder le problème de la protection des soldats de la paix et de la population avec laquelle ils sont en contact est de veiller à la formation continue et à la transmission de l'expérience acquise dans d'autres missions de maintien de la paix. Il faudrait poursuivre et renforcer la coopération entre les pays fournisseurs de contingents et ONUSIDA en ce qui concerne la fourniture d'une formation pertinente au personnel de maintien de la paix, des officiers aux simples soldats, dans la phase de prédéploiement, qui comporterait un programme d'éducation sur le VIH/sida pour la durée de la mission. Les pays fournisseurs de contingents sans dépistage obligatoire devraient encourager leurs effectifs à prendre part aux services de consultation et de dépistage confidentiels dans le cadre de l'armée nationale, et au traitement, pour les préparer à participer aux opérations de maintien de la paix. Nous partageons l'avis du Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, selon lequel le commandement devrait avoir la responsabilité de la sensibilisation au sida.

Il est également impératif d'adapter la formation en matière de VIH/sida à la grande variété des cultures représentées par les soldats de la paix. Dans la mesure où le personnel de maintien de la paix est issu de plus de 100 pays fournisseurs de contingents, nous nous félicitons des efforts entrepris pour répondre aux exigences linguistiques de formation relative au VIH/sida, comme par le biais des cartes de sensibilisation au VIH/sida. Il est également nécessaire de faire un effort plus sérieux pour s'attaquer au facteur que représente la nature humaine, à savoir changer le comportement des contingents.

Bien que les Philippines aient la chance d'avoir un des taux de prévalence de VIH/sida les plus bas en Asie, la maladie redoutée continue de préoccuper grandement mon pays. En juin 2005, les Philippines ont déployé du personnel militaire et de police civile dans huit zones de missions des Nations Unies à travers le monde, y compris dans des pays dont la population fait partie des populations les plus touchées par le virus. Avec l'augmentation de la participation des Philippines aux opérations de maintien de la paix, des efforts supplémentaires sont entrepris par mon gouvernement pour veiller à ce que cet aspect particulier de la sensibilisation au VIH/sida soit prise en charge.

Ma délégation se félicite d'informer le Conseil que les Philippines ont mis en place des mécanismes pour répondre à la menace du VIH/sida dans leurs forces armées. Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1308 (2000), les Philippines ont rendu obligatoires le dépistage avant le déploiement pour tout le personnel militaire et de police civile désireux de prendre part à des missions de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que celui après le déploiement pour ceux qui viennent juste de rentrer de missions.

L'éducation en matière de prévention est un élément clef du programme de formation des soldats de la paix des Forces armées des Philippines et de la Police nationale philippine avant leur déploiement. Des professionnels de la santé formés par ONUSIDA font des présentations sur la sensibilisation et la prévention en matière de VIH/sida, et d'anciens soldats de la paix sont invités à partager avec les nouveaux soldats de la paix les enseignements tirés de l'expérience. Notre personnel de maintien de la paix bénéficie aussi grandement des activités de formation à leur mission dans leurs domaines respectifs d'attribution.

Ma délégation saisit cette occasion pour informer également le Conseil que les Forces armées des Philippines sont en train d'achever la mise au point de leurs nouvelles directives en matière de politiques qui tiennent compte non seulement de la résolution 1308 (2000) mais également des recommandations récentes sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels et la stipulation des châtiments pour les violateurs.

En conclusion, je félicite à nouveau ONUSIDA, ses coparrains et le DOMP de leurs efforts pour mettre en œuvre la résolution 1308 (2000). J'apporte également mon appui aux recommandations contenues

dans les rapports d'ONUSIDA et du DOMP. Les Philippines s'engagent à continuer d'œuvrer et de coopérer étroitement avec ONUSIDA et le DOMP dans cette entreprise importante.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer en remerciant le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Marie Guéhenno, et le Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Peter Piot, de leurs exposés instructifs, et ONUSIDA de son rapport sur la mise en œuvre de la résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité.

Prendre des mesures pour lutter contre le VIH/sida est une priorité fondamentale du Gouvernement britannique. Le rapport d'ONUSIDA présente en des termes crus et honnêtes la menace particulière que représente l'épidémie de sida pour la stabilité sociale et la sécurité. Nous appuyons sans réserve les efforts faits dans tout le système des Nations Unies, y compris ici au Conseil de sécurité, pour veiller à ce que des mesures importantes et concertées soient prises pour venir à bout de cette pandémie.

Nous voyons quatre grandes questions qui relèvent du lien entre le sida et la sécurité : premièrement, le VIH et le sida dans les forces armées et autres services en uniforme; deuxièmement, la lutte contre le sida dans les situations de conflit et après les conflits et dans les cas d'urgence humanitaire; troisièmement, le sida, les conflits et la sexospécificité; et quatrièmement, le sida et les États fragiles. Le rapport et notre séance d'aujourd'hui se concentrent particulièrement sur le premier aspect. Cependant, il existe des liens entre ces quatre grandes questions que nous ne pouvons ignorer.

Le rapport d'ONUSIDA présente des éléments de progrès encourageants et bienvenus. Les conseillers pour la lutte contre le VIH/sida sont maintenant en place dans neuf opérations de maintien de la paix principales et il y a des centres de liaison dans les autres opérations plus petites. Envoyer sur le terrain les personnes voulues dotées des compétences voulues est la première mesure essentielle pour faire face au problème.

Le rapport défend également un cadre unique national de surveillance et d'évaluation et l'inclusion des forces armées dans ce système. Nous sommes de cet avis. Comme le rapport l'indique, il reste des lacunes importantes dans notre connaissance. Les taux d'infection au sein des forces armées sont, dans de nombreux cas, évalués au petit bonheur. Il est essentiel d'avoir un mécanisme robuste pour surveiller et évaluer l'impact.

Ainsi, nous approuvons les mesures qui ont déjà été prises par ONUSIDA, le DOMP et les autres parties prenantes pour évaluer l'effet de leurs interventions sur l'engagement, la connaissance, les attitudes et le comportement nationaux. Nous attendons avec intérêt de lire les résultats de leurs travaux. Il sera essentiel qu'ONUSIDA en tire les enseignements pour orienter sa documentation future de programmation et de communication. Nous attendons avec intérêt de pouvoir nous féliciter que le rapport prochain fasse part de cet effort.

Apporter une réponse au VIH et au sida chez le personnel du maintien de la paix est essentiel. Mais, comme l'indique le rapport, les efforts ne doivent pas s'arrêter là. Les soldats de la paix et les communautés qu'ils protègent sont tous les deux vulnérables au VIH et au sida. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies – avec leurs éléments militaires, de police et civils – sont dans une très bonne posture pour attirer l'attention des communautés vulnérables qui ont été touchées par le conflit afin de veiller à ce que l'épidémie ne prenne pas pied chez eux. Ainsi, le Royaume-Uni se félicite grandement de la sensibilisation qui est menée auprès des communautés locales par les opérations de maintien de la paix au Libéria, en Côte d'Ivoire et en Erythrée et en Ethiopie, et nous encourageons des activités semblables dans d'autres missions.

Les cinq dernières années ont vu des améliorations considérables dans notre connaissance de l'épidémie et dans les méthodes utilisées pour la vaincre. Il y a maintenant un accord général sur les pratiques optimales et sur la nécessité d'adopter une démarche commune à tous. Nous nous félicitons grandement de la position en matière de politique d'ONUSIDA agréée récemment sur l'intensification de la prévention. Nous exhortons les États Membres à appliquer ces pratiques optimales tant à leur personnel des opérations de maintien de la paix qu'à celui de leurs forces armées nationales. Le rôle et la responsabilité des pays fournisseurs de contingents sont cruciaux.

Le rapport souligne également l'importance de l'engagement, de l'appui et de la sensibilisation politiques de haut niveau. Nous félicitons chaleureusement la direction d'ONUSIDA, qui a contribué à veiller à ce que la question du VIH et du sida reste une priorité à l'ordre du jour international. Le Royaume-Uni jouera son rôle pour apporter un engagement politique, des fonds suffisants et une réponse qui soit coordonnée et efficace. Nous nous réjouissons par conséquent d'appuyer le Fonds d'affectation spéciale d'ONUSIDA et du DOMP. Il contribue à former des conseillers de lutte contre le VIH et appuie des projets de collaboration entre les soldats de la paix et les communautés locales dans des cas où l'expérience est souvent rare.

Je souhaiterais conclure en soulignant certaines des conclusions et des recommandations du rapport d'ONUSIDA. Premièrement, la surveillance et l'évaluation doivent être un élément central de tous les programmes de lutte contre le sida dans les opérations de maintien de la paix. Nous ne pouvons espérer venir à bout de l'épidémie sans disposer des meilleures informations possibles sur l'ampleur et la nature du problème et sans savoir si les solutions actuellement appliquées fonctionnent réellement.

Deuxièmement, le rapport met en relief la nécessité d'associer les mesures prises pour combattre la violence et l'exploitation sexuelles dans les opérations de maintien de la paix avec celles entreprises contre le VIH/sida. La violence et l'exploitation sexuelles constituent déjà en soi une question très préoccupante. Le Département des opérations de maintien de la paix et les pays fournisseurs de contingents et de forces de police ont été priés de mettre en place des politiques et des mesures visant à prévenir l'exploitation et la violence sexuelles. Il est essentiel que ces mesures soient coordonnées et conformes aux politiques et programmes poursuivis par l'ONU pour prévenir la propagation du VIH/sida. Le Secrétaire général adjoint a déclaré que la formation des soldats de la paix était en train d'être revue dans ce sens, ce dont nous nous félicitons.

Troisièmement, j'applaudis à l'idée selon laquelle ONUSIDA devrait s'employer à renforcer la capacité de lutte contre le sida des organismes régionaux. En fournissant une aide technique à ces organisations, en particulier à celles engagées dans le maintien de la paix, on contribuera à endiguer la propagation du VIH. Cela se fera directement à travers les activités des organismes régionaux, mais aussi indirectement grâce à la diffusion d'informations aux organismes locaux et nationaux.

Enfin, je voudrais dire quelques mots sur la recommandation selon laquelle les questions liées aux différences entre les sexes et les compétences spécialisées nécessaires devraient occuper une place à part entière dans la planification et la gestion des opérations de maintien de la paix. Le Royaume-Uni y est très favorable. Le Conseil débat régulièrement de la question intitulée « les femmes, la paix et la sécurité » depuis l'adoption d'une résolution à ce sujet en octobre 2000. Cette résolution 1325 (2000) renvoie à la nécessité d'intégrer une analyse de la situation particulière des femmes et des compétences en la matière dans les opérations de maintien de la paix. Comme ONUSIDA l'admet dans son rapport, les femmes sont tout particulièrement vulnérables à l'infection au VIH. Il est de la plus haute importance que tout plan national d'intervention antisida mis en œuvre dans les services en uniforme comprenne une composante égalité entre les sexes chargée d'informer le personnel en uniforme mais aussi de travailler en étroite collaboration avec la population féminine sur le terrain.

Je confirme notre appui total au projet de déclaration présidentielle.

M. Aho-Glele (Bénin) : Ma délégation vous sait gré, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance publique d'information qui nous permet de faire le point sur la mise en œuvre de la résolution 1308 (2000), cinq ans après son adoption.

Nous exprimons ici notre appréciation au Secrétaire général adjoint, M. Jean-Marie Guéhenno, et au Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), M. Peter Piot, pour les exposés fort instructifs qu'ils viennent de nous faire dans ce cadre. Ces exposés nous font prendre la mesure du degré de prise de conscience de la gravité des problèmes que pose la pandémie du VIH/sida pour la sécurité et la stabilité des États ainsi que des défis qu'elle représente pour l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix.

Le Bénin se félicite du large partenariat établi pour promouvoir l'application de la résolution 1308 (2000). Au regard des avancées réalisées dans

l'identification des facteurs à risque liés aux spécificités des forces de défense et de sécurité publique et des troupes mobilisées et déployées dans le cadre des opérations de maintien de la paix, la résolution 1308 (2000) a marqué un tournant décisif pour l'action de la communauté internationale. Ce tournant tient à l'adoption d'une approche systématique et cohérente dans le contrôle de la propagation de cette maladie dans les secteurs que nous venons de citer.

Nous saluons l'engagement et la persévérance dont font preuve ONUSIDA et ses coparrains dans la promotion de la coopération multidimensionnelle avec les États, les autres institutions du système des Nations Unies, les organisations régionales et les organisations non gouvernementales pour la mise en œuvre des stratégies de lutte contre la maladie.

Les données statistiques rassemblées sur la prévalence de la maladie dans les forces armées et de sécurité, et plus particulièrement au niveau des opérations de maintien de la paix, font apparaître un triple constat. Premièrement, le taux de prévalence a tendance à baisser dans les unités qui font l'objet d'un encadrement approprié et vice versa. Deuxièmement, le taux de mortalité est relativement moindre dans les forces armées des pays où l'administration de la thérapie antirétrovirale est assurée par le canal du système de santé publique. Troisièmement, au nombre des facteurs favorisant la propagation de la maladie au niveau des forces participant aux opérations de maintien de la paix, il y en a qui peuvent objectivement être contrôlés dans le cadre de l'exercice de l'autorité administrative. C'est le cas, par exemple, de la rotation constante des contingents et des agents déployés. L'application rigoureuse des règles en la matière peut grandement contribuer à la prévention de la propagation de l'épidémie.

Au regard de ce triple constat, il y a lieu de redoubler d'efforts pour renforcer les attitudes et les pratiques préventives là où elles sont encore insatisfaisantes. Les facteurs favorisant la propagation de la maladie au sein des forces armées et des forces de sécurité devront être adéquatement traités. Par ailleurs, le fait que seuls 109 pays soient en train de développer des programmes pour leurs agents en uniforme montre bien que du chemin reste à faire pour amener tous les États à reconnaître l'importance de tels programmes. Le suivi méthodique de la mise en œuvre de la résolution 1308 (2000) a permis à ONUSIDA d'identifier clairement les défis du travail avec les agents en uniforme. Il y a lieu de trouver les moyens d'y faire face.

Il nous paraît important d'attirer l'attention sur la nécessité de la prise en compte de la lutte contre le sida dans le cadre des programmes de désarmement, démobilisation, réinsertion et rapatriement ou réinstallation. Des efforts devront être faits pour pallier les contraintes financières qui handicapent la lutte contre la maladie dans certains pays où elle fait des ravages, décimant les ressources humaines. Il conviendrait que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et les autres fonds opérant dans ce domaine puissent épauler de façon conséquente les efforts des gouvernements qui se mobilisent pour endiguer la maladie.

Dans le même temps, il serait également souhaitable d'assurer une dissémination aussi large que possible des enseignements tirés des résultats des récentes évaluations. Cela permettra de sensibiliser les dirigeants à l'importance des programmes de lutte contre le sida pour les agents en uniforme.

La politique des Nations Unies dans le domaine du déploiement des opérations de maintien de la paix en rapport avec la question du sida nous semble tout à fait judicieuse, car il y a en la matière une obligation de cohérence quant au respect des droits de l'homme et la lutte contre la stigmatisation et la discrimination. En particulier, la politique de tolérance zéro en matière d'exploitation sexuelle trouve toute son importance, tout comme la lutte à engager contre la pratique du viol comme arme de guerre dans le cadre des conflits armés.

Nous soutenons dans l'ensemble les recommandations formulées par ONUSIDA pour rendre plus efficace l'action des Nations Unies et des États et pour les secteurs de la défense et de la protection civile, surtout lorsqu'il préconise le financement des initiatives des opérations de maintien de la paix dans le domaine de la lutte contre le sida par le Département des opérations de maintien de la paix. Au demeurant, il importe de renforcer la sensibilisation des troupes participant aux opérations de maintien de la paix avant leur déploiement. Nous soutenons par ailleurs la recommandation visant à établir un partenariat entre les programmes d'encadrement des opérations de maintien de la paix et les programmes nationaux de lutte contre le sida des pays hôtes. Cela

permettra de créer une synergie et de tirer un meilleur parti de l'apport des opérations de maintien de la paix, tant en termes de ressources humaines que de moyens d'action.

M[me] Løj (Danemark) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat. J'aimerais, de même, remercier le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Marie Guéhenno, ainsi que M. Peter Piot de leur exposé respectif.

Il n'existe peut-être pas de preuve scientifique que le VIH/sida est une menace directe à la paix et à la stabilité, mais nous savons que le sida est une maladie meurtrière, qui a fait l'an dernier plus de 3 millions de victimes – hommes, femmes et enfants. Beaucoup en mourront encore cette année et ses répercussions économiques, sociales, culturelles et politiques continueront de s'amplifier. Nous constatons au jour le jour l'affaiblissement considérable des institutions publiques dans les régions d'Afrique les plus durement touchées. Cet effondrement progressif des fonctions de gouvernement illustre une nouvelle forme de décomposition de l'État : l'État en voie de disparition.

Fort heureusement, le monde réagit et la menace globale que représente le VIH/sida fait l'objet d'une attention de plus en plus soutenue. Dans son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005), le Secrétaire général a appelé à un nouveau consensus en matière de sécurité, qui porte également sur les maladies infectieuses mortelles et notamment le VIH/sida. Le Secrétaire général partage en cela l'opinion du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, qui a vu dans le sida l'une des menaces mondiales les plus importantes aujourd'hui – point de vue que nous partageons tout à fait. Il est temps que la communauté internationale fasse la preuve de la fermeté de son engagement. Un message énergique sur le VIH/sida dans la déclaration qui va être adoptée au sommet prévu en septembre 2005 serait, à cet égard, un pas important dans la bonne direction.

Le risque d'infection au VIH s'accroît dans la phase qui suit un conflit, période de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des anciens combattants. Selon les preuves dont nous disposons, ce sont alors les femmes qui courent les plus grands risques. Dans toutes ses délibérations, le Conseil de sécurité doit tenir compte de cet aspect lorsqu'il est pertinent.

La mise en place prévue d'une Commission de consolidation de la paix marquera un nouveau départ pour l'adoption d'une démarche globale face aux pays sortant d'un conflit. Au sortir d'un conflit, la Commission de consolidation de la paix devra aborder cette question dans le cadre de ses stratégies et renforcer la coordination de la lutte contre le VIH/sida.

Le Danemark reconnaît que des progrès notables ont été enregistrés dans la mise en œuvre de la résolution 1308 (2000) au cours de ses cinq années d'existence. Nous saluons les efforts déployés par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et le Département des opérations de maintien de la paix pour intégrer la question du VIH/sida à leur mandat respectif. Un renforcement de la coopération entre le Département et ONUSIDA et ses partenaires – dont les organisations non gouvernementales, les donateurs bilatéraux et multilatéraux et les gouvernements des pays – permettrait à notre avis de nouveaux progrès.

Je voudrais établir un lien entre la présente séance et la 5191[e] séance, tenue dans cette salle au dernier jour de mai dernier, sur la question des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Dans la déclaration présidentielle adoptée lors de cette séance, le Conseil de sécurité a condamné tous les actes d'abus et d'exploitation sexuels et exprimé son appui à la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à cet égard. Nous espérons sincèrement que l'accent accru mis sur le code de conduite des forces de maintien de la paix des Nations Unies ainsi que les efforts déployés par les pays fournisseurs de contingents afin de mettre en œuvre les recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix influeront également positivement sur la question dont nous sommes saisis aujourd'hui. La transmission du VIH en période de conflit ne devrait jamais être le fait d'un agent de la paix des Nations Unies.

En avril dernier, le Ministre danois de la coopération au développement a présenté une nouvelle stratégie du Danemark à l'appui de la lutte internationale contre le VIH/sida. Cette stratégie s'appuie sur la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida (résolution S-26/2, annexe) issue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue

en 2001 et met en exergue les priorités de l'action danoise contre l'épidémie.

Les femmes, les jeunes et les enfants orphelins du sida font partie des membres les plus vulnérables de la population. Notre stratégie porte particulièrement sur l'appui à ces catégories. En outre, elle souligne la nécessité de mieux lutter contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH/sida. Elle insiste également sur le rôle capital joué par la société civile – dont les personnes touchées par le VIH/sida elles-mêmes – dans la lutte contre le VIH/sida.

Je voudrais terminer en félicitant ONUSIDA et le Département des opérations de maintien de la paix de leur action collective et de leur travail inlassable sur les importantes questions que nous examinons ici aujourd'hui.

M. Kitaoka (Japon) (*parle en anglais*) : Nous voudrions d'abord saluer, Monsieur le Président, votre initiative de tenir cette séance d'information publique sur le VIH/sida, dont nous nous félicitons. Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, et le Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), M. Piot, de leurs exposés très complets et instructifs.

L'épidémie de VIH/sida continue de se répandre dans le monde en dépit des efforts de la communauté internationale. C'est pour réagir à cette situation que le Japon a accueilli ce mois-ci le congrès international sur le VIH/sida en Asie et dans le Pacifique, au cours duquel les participants ont confirmé que la région d'Asie était également aux prises avec la menace du VIH/sida.

La résolution 1308 (2000) est la preuve que des mesures globales et intégrées sont nécessaires dans tous les domaines pertinents. Cette année marque le cinquième anniversaire de l'adoption de cette résolution et mon gouvernement considère qu'il importe de faire le point sur l'état de sa mise en œuvre à ce stade.

Le Japon est très satisfait des efforts entrepris à ce jour par le Département des opérations de maintien de la paix et ONUSIDA, qui devraient, à notre sens, permettre non seulement de réduire le risque de transmission du VIH aux agents de maintien de la paix, mais également avoir – je veux parler ici des mesures pertinentes prises par des soldats de la paix ayant une bonne compréhension de la question du VIH/sida et bien sensibilisés aux problématiques d'égalité entre les sexes et de droits de l'homme – un impact positif sur les pays dans lesquels ils sont engagés.

Concernant la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, adoptée en juin 2001 par l'Assemblée générale (résolution S-26/2, annexe), nous reconnaissons que les objectifs fixés pour 2005 ne seront probablement pas réalisés. Les États Membres doivent être encouragés à mettre en œuvre des stratégies intégrées portant sur l'éducation, la prévention, le conseil et le dépistage volontaire, les soins et le traitement et des mesures pour combattre la discrimination et la stigmatisation dont sont souvent victimes ceux qui souffrent du VIH/sida.

Le Japon n'a ménagé aucun effort pour s'acquitter de ses obligations en la matière, en fournissant notamment une formation renforcée à nos forces de maintien de la paix. Nous sommes heureux, à cet égard, d'informer le Conseil que notre Premier Ministre, M. Junichiro Koizumi, a annoncé le 30 juin 2005 la décision du Japon d'accroître d'un demi-milliard de dollars sa contribution au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Pour finir, nous voudrions remercier la délégation grecque d'avoir élaboré ce projet de déclaration présidentielle que nous appuyons pleinement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de mon pays.

Il y a cinq ans, le 17 juillet 2000, le Conseil de sécurité, exerçant son jugement collectif, adoptait la résolution 1308 (2000), au titre du point de l'ordre du jour intitulé « La responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombant au Conseil de sécurité : le VIH/sida et les opérations internationales de maintien de la paix ». C'était la première fois qu'une question de santé était ainsi liée à la paix et à la sécurité internationales.

En examinant rétrospectivement le débat tenu au cours de cette séance, on peut relever de nombreuses citations importantes. Trois m'apparaissent comme particulièrement significatives : celle qui constate que le monde rompt enfin le silence qui entourait le sida; celle qui souligne que le VIH/sida n'est plus le problème des autres, mais le problème de chacun; et celle qui note que le sida n'est pas le problème d'un

seul pays ou d'un seul continent. La résolution 1308 (2000) est la réponse du Conseil à cette pandémie et à ses répercussions sur les opérations internationales de maintien de la paix.

Je tiens à présenter mes remerciements les plus sincères au Secrétaire général adjoint pour les opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, et au Directeur exécutif de Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), M. Peter Piot, non seulement pour leurs présentations claires et instructives, mais aussi pour tous les efforts constants qu'ils ont déployés afin de mettre en œuvre la résolution 1308 (2000). Le rapport le plus récent présenté au Conseil est la preuve tangible du rôle directeur d'ONUSIDA et du niveau de sensibilisation qu'il a suscité dans la communauté internationale.

Le VIH/sida est une menace mondiale qui ne fait aucune distinction de sexe, de couleur ou d'âge. Le sida n'est pas seulement un problème de santé : il a également des répercussions sur le développement et la sécurité. Il peut avoir des conséquences dévastatrices inégalées sur tous les secteurs et à tous les niveaux de la société.

Malheureusement, et en dépit de tous les efforts déployés à ce jour, le VIH/sida reste l'une des plus grandes menaces mondiales. Nous devons en faire davantage et mettre au point une stratégie à long terme en mobilisant toutes les ressources disponibles pour lutter contre cette maladie et en minimiser les effets. La gravité du problème exige une action internationale bien coordonnée.

Inévitablement, le personnel en uniforme est l'un des groupes les plus vulnérables pour un certain nombre de raisons, y compris la vie militaire elle-même, les relations avec les communautés locales, la tendance des jeunes à ignorer le danger, et l'exacerbation inévitable de la maladie dans des conditions de conflit et d'instabilité.

La résolution 1308 (2000) reconnaît cette vulnérabilité particulière. Elle encourage les États Membres à envisager d'élaborer, en coopération avec la communauté internationale et ONUSIDA, des stratégies effectives à long terme de prévention du VIH/sida, d'éducation, de dépistage et de conseils volontaires et confidentiels, et de traitement du personnel, ce qui est une partie importante de la préparation du personnel devant participer aux opérations de maintien de la paix.

Il faut utiliser toutes les ressources pour lutter contre le VIH/sida. La sensibilisation est la première chose à faire par le biais de programmes éducatifs et autres programmes spéciaux de formation. Nous encourageons également une approche axée sur les droits afin de garantir que le dépistage se fasse dans le cadre d'un processus éthique, d'examiner les implications d'un résultat positif et d'atténuer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH/sida.

Il faut louer à cet égard le niveau de sensibilisation qui existe au Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et la démarche qu'il a adoptée. La nomination de conseillers pour le VIH/sida au sein du DOMP et de nombre de missions de maintien de la paix est une réalisation non négligeable. Il faudrait étendre cette pratique à toutes les missions. L'élaboration de supports didactiques et la publication de cartes de sensibilisation ne sont que quelques exemples des nombreux progrès notables qui ont été réalisés, mais la nature de cette maladie dévastatrice nous impose d'en faire davantage.

Nous nous félicitons du rôle directeur assumé par ONUSIDA. Nous encourageons le renforcement continu de sa coopération avec les États Membres intéressés en vue d'élaborer plus avant des stratégies et des pratiques optimales pour la prévention du VIH/sida, l'éducation, le dépistage, les conseils et le traitement. Les initiatives d'ONUSIDA visant à mettre sur pied, en coopération avec les États intéressés, des programmes nationaux pour traiter de la question du VIH/sida parmi son personnel en uniforme sont très utiles. Des Casques bleus bien informés et formés peuvent constituer un outil précieux dans les efforts déployés pour prévenir la propagation de la maladie.

Une autre initiative qu'ONUSIDA pourrait envisager de prendre porterait sur la création de centres d'observation régionaux du VIH/sida. Ces centres ont été testés avec succès pour d'autres questions. Ils faciliteraient la mise en œuvre de la résolution 1308 (2000) en relevant les données de certaines régions, en sensibilisant aux risques encourus dans telle ou telle région et contribueraient, dès le départ, à prévenir la propagation de la maladie en tirant les conclusions relatives aux interventions et aux changements nécessaires. Ces centres d'observation devraient soumettre des rapports annuels.

Nous ne devons pas oublier que le succès de toute opération de maintien de la paix dépend dans une grande mesure du personnel de la mission. Les pays fournisseurs de contingents doivent veiller à ce que leurs ressortissants respectent les normes les plus élevées possibles. Des conseils et un dépistage volontaires et confidentiels, ainsi que des soins et un traitement, devraient être la norme minimum pour tous les Casques bleus dans la lutte contre la pandémie de VIH/sida.

Non seulement la Grèce a reconnu que cette question était sensible, mais elle suit également une politique rigoureuse exigeant de tout le personnel militaire participant à des opérations de maintien de la paix – de l'ONU ou décidées par l'ONU – qu'il subisse un dépistage pour le VIH/sida. Ce dépistage est obligatoire et confidentiel pour tous. Il existe également des dispositions prévoyant de fournir une assistance aux soldats séropositifs.

La lutte contre le VIH/sida doit être constante et intense, et elle doit user de tous les moyens disponibles. Elle doit être multisectorielle et doit être livrée aux niveaux national, régional et international. Des exposés périodiques présentés par le DOMP et ONUSIDA sur les progrès réalisés permettront de renforcer l'engagement et la responsabilité au plus haut niveau et garantiront un contrôle et une évaluation soutenus de la portée des programmes.

Pour terminer, je tiens encore une fois à féliciter le DOMP et ONUSIDA. Le présent débat a montré que leurs efforts bénéficient d'un appui unanime. Je les engage instamment à continuer dans la voie dans laquelle ils se sont engagés à ce jour.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire au nom du Conseil la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité réaffirme son engagement en faveur de l'application intégrale de la résolution 1308 (2000) et rappelle la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en juin 2001.
>
> Le Conseil se félicite que le Département des opérations de maintien de la paix collabore avec ONUSIDA et ses coparrains afin de sensibiliser le personnel – civil ou en uniforme – chargé du maintien de la paix au VIH/sida. Il salue l'action qu'ONUSIDA mène pour élaborer, en coopération avec les États intéressés, des programmes nationaux de lutte contre le VIH/sida parmi leur personnel en uniforme, et reconnaît qu'un grand nombre de personnes bénéficient directement ou indirectement de ces programmes à travers le monde.
>
> Le Conseil considère que les hommes et les femmes en uniforme sont des éléments essentiels de la lutte contre le VIH/sida. Il se félicite des efforts que déploient les États Membres, notamment dans le cadre des programmes nationaux, le Département des opérations de maintien de la paix, ONUSIDA et d'autres parties prenantes pour lutter contre la propagation de la maladie. Il encourage les États Membres, lorsqu'ils préparent leur personnel pour participer aux opérations de maintien de la paix, à recourir aux meilleures pratiques en matière d'information, de prévention, de sensibilisation, de lutte contre la stigmatisation et la discrimination, de services de conseils et de dépistage volontaires et confidentiels et de soins et de traitement.
>
> Le Conseil est conscient que le personnel des Nations Unies chargé du maintien de la paix peut contribuer sensiblement à l'action menée contre le VIH/sida, notamment auprès des communautés vulnérables dans les situations d'après conflit. Il se félicite des mesures que le Secrétaire général et les missions de maintien de la paix des Nations Unies ont prises pour intégrer la sensibilisation au VIH/sida dans les activités entreprises dans le cadre de leurs mandats ainsi que dans des projets d'information à l'intention des communautés vulnérables, et leur demande instamment d'attacher une attention particulière aux dimensions sexospécifiques du VIH/sida. Dans ce contexte, il encourage le développement de la coopération entre le Département des opérations de maintien de la paix et ONUSIDA et ses coparrains, les organisations non gouvernementales et la société civile, les donateurs bilatéraux et multilatéraux et les gouvernements.
>
> Le Conseil reconnaît que des progrès sensibles ont été réalisés quant à l'application de

la résolution 1308 (2000) mais qu'il reste encore de nombreux problèmes à régler. Il se déclare prêt à encourager et à appuyer davantage la mise en œuvre de la résolution. Soucieux de maintenir et de renforcer la dynamique créée, il se félicite des réunions d'information que le Département des opérations de maintien de la paix et ONUSIDA organisent périodiquement, au besoin, pour faire le point des progrès accomplis et ainsi renforcer l'engagement et le sens de la responsabilité au plus haut niveau et assurer un suivi et une évaluation continus de l'incidence des programmes. Il réaffirme son intention de contribuer, notamment dans le cadre du suivi de l'application de la résolution 1308 (2000), à la réalisation des objectifs pertinents énoncés dans la déclaration adoptée par l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session extraordinaire. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2005/33.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 20.